GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 19 Avril.

AGRICULTURE.

NEUVIÉME LETTRE

Sur les uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne, par M. Girard.

CHEMINS DE TRAVERSE.

Cauſe de leur mauvais état.

LEs *uſemens* qui ſont l'objet principal de mes réflexions, ne font aucune mention des chemins. Mais l'art. 49 de notre Coutume générale en parle expreſſément d'après le chap. 255 de la très-ancienne Coutume qui fut rédigée en 1330. Voilà la plus ancienne loi qui ſoit connue relativement aux chemins publics. Mais l'Hiſtoire nous apprend que les Romains en avoient fait conſtruire dans toutes les Provinces qu'ils avoient conquiſes; & nous trouvons dans la nôtre des veſtiges qui en conſtatent la grandeur, la ſolidité & la bonne direction. (*a*)

Notre Coutume diſtingue très-bien les grandes routes de ces chemins, qu'on appelle de *traverſe :* elle ſoumet à la garde & à la direction de ceux-ci les Seigneurs de fiefs; mais les autres ſont à la *garde du Prince ſeul* : la Loi qui fait cette diſtinction ajoute, que *les deniers de leurs amendes, ſont deſtinés pour la réparation & l'entretien de ces chemins, & que s'il n'y en a pas, les Juges de ces Seigneurs ſont maîtres de contraindre les poſſeſſeurs des terres voiſines à ladite réparation.*

Partant de cette Loi (qui ſubſiſtoit longtemps avant la réduction de la Coutume, & qui eſt tirée des codes Romains) j'en conclus que la corvée des chemins eſt bien établie, non-ſeulement contre les Propriétaires, mais contre *les poſſeſſeurs des terres voiſines*, c'eſt-à-dire, Fermiers ou autres.

Une autre conſéquence qui réſulte de cette Loi, & qui auroit dû procurer quelque ſoulagement aux Colons, c'eſt que les anciens Ducs de Bretagne & les autres Seigneurs de fief, ont toujours employé les deniers de leurs amendes à la réparation des chemins publics. Sans doute y auroit-on employé ceux qui ſeroient provenus des droits d'entrée & de ſortie, s'ils avoient établi ces droits tels qu'ils ſubſiſtent aujourd'hui dans tout le Royaume. Les Corvoyeurs doivent donc prendre pour conſtant qu'on auroit aujourd'hui fait le même emploi des deniers publics, ſi les dettes de l'État l'avoient permis. Mais ces dettes conſommant promptement tous les revenus du Royaume, & les grandes routes étant devenues impratica-

(a) *Les anciens itinéraires & les veſtiges qu'on a trouvés de nos jours, prouvent que long-temps avant le quatriéme ſiecle, il y avoit un grand chemin depuis* Breſt *juſqu'à* Carhaix, *& depuis* Carhaix *juſqu'à* Nantes. *V. l'Auteur de la diſſertation ſur l'origine des Bretons, p. 201 & 202; & interrogez à cet égard nos Ingénieurs-Voyers qui ont trouvé les veſtiges d'un autre grand chemin depuis Vannes juſques dans le Maine.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

bles, il a fallu *contraindre à leur réparation les poſſeſſeurs des terres voiſines.*

Or, on peut les contraindre auſſi à la réparation des chemins de traverſe ſi néceſſaires pour la fréquentation des Bourgs & des moulins, & pour le charrois des denrées qui nous viennent du fonds des campagnes; notre Parlement vient de reconnoître la néceſſité de cette réparation, dans un Arrêt de Réglement qui l'ordonne expreſſément d'après l'art. 49 de notre Coutume. Mais je ne ſçais pourquoi on retarde ſi long-temps l'exécution d'une Loi qui n'exigeroit pas quinze jours de travail, ſi l'on ramaſſoit d'avance toutes les pierres néceſſaires pour rendre ces petits chemins ſolides.

Il ſemble que tous ceux qui habitent en campagne avec quelqu'autorité, devroient donner l'exemple aux Corvoyeurs, ou au moins les aider de leurs bons conſeils: un Seigneur, un Paſteur, ou toute autre perſonne reſpectable, peuvent les encourager & les inſtruire. Qu'ils dirigent donc le plus ſouvent qu'ils pourront, leurs promenades vers les endroits les plus difficiles des chemins où l'on travaillera: c'eſt là que par de bons conſeils & de preſſantes ſollicitations, ils épargneront aux Corvoyeurs beaucoup de temps & de peine, en leur faiſant faire ſolidement ce que dans bien des tâches ils n'ont fait qu'ébaucher.

Mais la conviction où je ſuis que tous les chemins de traverſe ne ſont devenus ſi mauvais que parce que les Nobles ont abandonné leurs maiſons rurales, me fait deſirer qu'ils reprennent leur ancien goût pour la campagne. Notre Coutume & notre Uſement les y invitent en leur conſervant encore la propriété de ces anciens manoirs, colombiers & autres édifices dont la plus grande partie ſont tombés en ruine: les Colons eux-mêmes qui ont beſoin de leurs ſecours & de leurs conſeils, attendent ce retour avec impatience: ils ſont tous réſolus de leur faire ſans répugnance les juſtes corvées qu'ils leur doivent, & de leur rétablir des routes auxquelles ils ſont obligés aujourd'hui de ſubſtituer des paſſages ſur leurs meilleures terres.

ANNONCES DE LIVRES.

De la conſervation des enfans, ou les moyens de les fortifier; de les préſerver & guerir des maladies, depuis l'inſtant de leur exiſtence, juſqu'à l'âge de puberté, par M. Raulin, Docteur en Médecine, *&c.* 2 vol. in-12, 1768. A Paris, chez Merlin, rue de la Harpe.

On s'occupe depuis long-temps des différentes cauſes de la dépopulation, & l'on a déjà compoſé pluſieurs ouvrages ſur cette matiere. Les uns l'ont attribuée à la pauvreté, les autres au trop grand nombre de célibataires, d'autres au libertinage, quelques-uns à l'impéritie des ſages femmes de campagne; pluſieurs à la mauvaiſe conſtitution d'un grand nombre d'hommes & de femmes. Ces derniers ont trouvé la principale cauſe, mais trop peu verſés dans la ſcience économique, & ignorant par conſéquent la plus grande partie des ſecrets de la nature pour la formation des êtres, pour leurs développemens & pour leur conſervation, ils n'ont fait qu'entrevoir les choſes, & par conſéquent ils n'ont pu que les faire ſoupçonner.

Un ſujet de telle importance appartenoit donc de droit à la Médecine, & ne pouvoit être bien traité que par une perſonne qui poſſédât à fond une ſcience ſi néceſſaire à l'humanité. Les ſoins paternels dont le Roi eſt continuellement occupé, lui ont fait deſirer un ouvrage dans lequel on indiquât les abus qui s'oppoſent à l'éducation phyſique des enfans, & qui donnât les moyens les plus propres de les élever & de favoriſer la population. M. Raulin, (*a*) choiſi pour remplir cet objet, eſt entré dans les plus grands détails ſur chaque partie relative à cette matiere, qu'il commence *ab ovo*.

L'Auteur a diviſé l'ouvrage en quatre époques. Dans la premiere il traite de la conception, de l'embrion, du fœtus, de ſa conſervation, des maladies qui lui ſont propres, de celles qui lui ſont communiquées par la contagion ou par des dérangemens de la groſſeſſe, enfin, des moyens de guerir les unes & les autres. Cette époque s'étend depuis la conception juſqu'à l'acouchement.

Dans la ſeconde époque, c'eſt-à-dire, entre la naiſſance de l'enfant & le ſevrage,

(a) *M. Raulin eſt déjà connu par pluſieurs excellents ouvrages qui caractériſent le grand Médecin.*

l'Auteur recherche les ſoins convenables aux enfans dès qu'ils ſont nés ; il indique les moyens les plus propres pour les nourrir de la façon la plus avantageuſe dans différentes circonſtances ; il rappelle pluſieurs uſages abuſifs, & fait connoître ce qu'il faudroit faire pour conſerver & fortifier les enfans ; il parle en même-temps des maladies auxquelles ils ſont ſujets avant le ſevrage, & fournit les moyens d'y remédier. La troiſiéme époque eſt fixée entre le ſevrage & l'âge de ſept ans, & la quatriéme, depuis cet âge juſqu'à celui de puberté. Chaque époque fournira la matiere de deux volumes.

Tel eſt le plan d'un ouvrage dont on ne peut aſſez apprécier l'utilité. Il peut ſervir non-ſeulement aux perſonnes de l'Art, mais chaque Citoyen devroit en faire une étude particuliere, & il eſt certain que ſi les principes que M. Raulin établit étoient ſuivis, il ne périroit pas tous les ans un ſi grand nombre d'enfans ; 1°. Parce qu'ils ſeroient mieux conſtitués. 2°. Parce qu'on leur donneroit la véritable éducation phyſique qui leur convient. Nous laiſſons aux Auteurs du Journal de Médecine, à nous donner les extraits d'un ouvrage qui mérite d'être connu.

Traité hiſtorique des plantes qui croiſſent dans la Lorraine & les trois Évêchés, contenant leur deſcription, leur figure, leurs noms, l'endroit où elles croiſſent, leur culture, leur analyſe & leurs propriétés, tant pour la médecine que pour les Arts & Métiers ; par M. P. J. Buc'hoz, Docteur-Aggregé, Médecin conſultant, & Démonſtrateur en Botanique au College royal des Médecins de Nancy, &c. Tome VII. A Paris, chez Durand neveu, rue S. Jacques.

L'Auteur, toujours infatigable lorſqu'il s'agit de travailler pour le bien de l'humanité, pourſuit avec zele la carriere qu'il a entrepris de parcourir. Ce nouveau volume qui n'eſt point inférieur aux précédents, contient une deſcription exacte de pluſieurs plantes diaphoretiques & ſudorifiques. Cette deſcription eſt précédée d'une diſſertation ſur la néceſſité de la tranſpiration, & ſur les grands avantages que le corps humain en retire, ſoit en ſanté, ſoit dans la maladie.

Les plantes qui font le ſujet de ce volume, ſont : *l'Adonis, l'Angelique, le Buis, le Bouëage, le Chardon-benit, le Chardon-marie, le Colchique, le Galega, le Genievre, l'Impératoire, le Mors du Diable, le Noyer, le Perce-mouſſe, le Petaſite, la Reine des prés, le Sain-foin, la Scabieuſe, le Scordium & la Scorſonere.* Il fait mention dans un chapitre particulier de quelques autres plantes diaphoretiques qui ne ſont pas de la claſſe de celles que nous venons de nommer.

L'Auteur plein de reconnoiſſance pour un Roi dont la mémoire ſera toujours chere, a dédié ce volume au Roi Staniſlas. (*)

EXTRAIT

De la théorie & de la pratique du jardinage & de l'agriculture, par principes, par M. l'Abbé Roger.

» TAILLE DES ARBRES. La taille des ar-
» bres eſt contre nature. On ne taille pas les
» arbres des forêts, non plus que ceux des

(*) *Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner les regrets que nous avons d'être privés du plaiſir d'annoncer la* Traduction des ſix premiers livres des Annales de Tacite, *par M. l'Abbé de la Bleterie, de l'Académie royale des Inſcriptions & Belles-lettres, en 3 vol. in-12, avec figures, de l'Imprimerie Royale ; mais la nature de notre Ecrit periodique nous interdit la ſatisfaction de faire connoître au public l'excellence du travail de ce ſçavant & profond Académicien, déjà connu par d'autres ouvrages, qui lui ont fait à juſte titre un nom célebre dans la République des lettres. Ainſi il ne nous ſera point permis de faire remarquer que la traduction des ſix premiers livres des Annales de Tacite (quelque ſupérieure qu'elle ſoit à celles qui ont déjà paru) eſt, en quelque ſorte, la moindre partie du travail de M. l'Abbé de la Bleterie, en comparaiſon des remarques ſçavantes, politiques & intéreſſantes qu'il y a ajoutées. Nous ne pourrons pas non plus parler de ces reſtitutions ingénieuſes qu'il a faites & que Tacite lui-même ne déſavoueroit pas, puiſqu'en les liſant on ſe perſuaderoit volontiers que le génie de l'Auteur Latin a préſidé au travail de notre Académicien. Diſons-nous donc avec Horace,* quò tendis Muſa, *&c. & retournons à nos charrues.*

» pleines campagnes & des vergers. Cepen-
» dant ces derniers, parce qu'ils ne ſont pas
» taillés, pouſſent prodigieuſement, groſſiſ-
» ſent & s'allongent en peu de temps; un
» ſeul d'entr'eux porte plus de fruit qu'une
» douzaine de ceux que nous taillons.

» Voici ce que c'eſt que la taille des ar-
» bres. C'eſt la ſuppreſſion des rameaux ſu-
» perflus & le racourciſſement de ceux qui
» ſont néceſſaires, & qu'on a fait par le
» moyen d'un inſtrument tranchant, ou de
» la ſcie à main. Les raiſons de la taille,
» les conditions, les regles, le temps, la
» maniere d'y procéder, *&c.* ſont d'une
» trop longue diſcuſſion pour être traitées.
» Mais la taille de tout arbre doit être faite
» avec prudence, avec ſageſſe, avec diſcer-
» nement. Tailler n'eſt point écourter les
» arbres, les mutiler, les inciſer ſans raiſon,
» les charpenter & les réduire preſque à
» rien. La fin de la taille eſt la ſanté de l'ar-
» bre, ſa fécondité, ſa belle figure, ſa durée,
» ainſi que la beauté des fruits & leur goût
» exquis. Il eſt un proverbe très-ſenſé qui
» dit, *taillez peu, paliſſez prou.* Toujours
» on taille trop & trop court.

» Conſidérez tous les arbres généra-
» ment quelconques, taillés par les Jardi-
» niers ordinaires, & vous les verrez muti-
» lés au point que ce ne ſont que plaies ſur
» plaies, formant des *nodus* les plus diffor-
» mes. Ces *nodus* de tant de plaies non-re-
» fermées encore, ſont autant d'obſtacles
» à la communication de la ſeve; auſſi à ces
» arbres ainſi maléficiés, périt-il continuel-
» lement quelque branche; ils deviennent
» épaulés par la ſuite: grand nombre ſuc-
» combant à tant de mauvais traitemens,
» périt à la fin.

» Voici quant à la taille, & quant à toute
» ſouſtraction, quelle qu'elle ſoit, des ra-
» meaux des arbres, l'une de ces vérités capi-
» tales, déciſives quant à l'opération; vérité
» méconnue, & dont l'ignorance eſt la ſour-
» ce trop féconde des mauvais traitemens à
» eux faits juſqu'ici. Ceci eſt un point de
» phyſique des plus curieux, non moins
» intéreſſans pour tous Jardiniers on non
» Jardiniers: il paroîtra paradoxe à quel-
» ques-uns.

» Tel traitement qu'on puiſſe faire à la
» tête d'un arbre, les racines n'en pompent
» pas moins la même quantité de ſeve qu'au-
» paravant. Cette ſeve eſt toujours, com-
» me ci-devant, portée, lancée & fouettée
» du bas en haut, & avec la même abon-
» dance; mais les vaſes, les récipiens & les
» canaux formés par la nature pour la re-
» cevoir, pour la contenir, la travailler, la
» charrier & la tranſmettre où beſoin eſt,
» & ce ſont les différentes branches, ces
» canaux n'y ſont plus, du moins dans la
» plus grande partie. Que fait-elle cette ſe-
» ve? Ne trouvant plus de canaux ſuffiſans
» pour s'y épancher, elle s'en fait de nou-
» veaux. Ces nouveaux ſont de deux ſortes,
» ou des gourmands ou des branches de faux
» bois; & telle eſt leur origine. Voici en
» paſſant une réflexion à cette occaſion.

» Tous les Jardiniers ne peuvent revenir
» de leur étonnement de voir les arbres que
» je conduis, groſſir & s'étendre prodigieu-
» ſement en peu d'années & donner des
» fruits en ſi grande abondance: s'ils réfle-
» chiſſoient, ils reconnoîtroient que c'eſt
» parce qu'au lieu de les appauvrir, de les
» tourmenter & de les dénuer comme eux,
» nous les ménageons; & parce que cette
» énorme quantité de bois dont ils privent
» un arbre à la taille, & que cette infortu-
» née victime de leur impéritie a produit,
» en pure perte pour lui, a tourné tout à
» ſon profit par notre façon de le travailler,
» & c'eſt ce qu'ils ne peuvent concevoir.

» Ces gourmands & ces branches de faux
» bois occaſionnées par une coupe vicieuſe,
» au lieu de s'en ſervir pour l'avantage & le
» profit de l'arbre, on les ſupprime encore
» l'année ſuivante, puis celle d'après, &
» l'arbre, par la raiſon que nous avons dite,
» pouſſe toujours à faux, & d'autant qu'on
» lui ôte plus de bois. C'eſt une ſource dont
» vous amoindriſſez ou ſupprimé le canal:
» quoique vous faſſiez à ce canal, la ſource
» n'en épanche pas moins la même quantité
» d'eau. Mais qu'arrive-t-il alors? Déborde-
» ment & inondation de toute néceſſité. Il
» arrive encore à ces ſortes d'arbres qu'on
» dépouille des canaux & des réceptacles de
» la ſeve, la même choſe que ce qui ſe paſſe
» dans le corps humain, toute proportion
» gardée, quand on a fait l'amputation de quel-
» que membre, une jambe ou une cuiſſe: l'eſ-
» tomac n'en fait pas moins la même quan-
» tité de chyle qu'auparavant; mais que de-
» vient le ſang contenu auparavant dans ce

» membre amputé? La médecine & la chi-
» rurgie conviennent de deux choſes : la pre-
» miere, que celui qui a ce membre de
» moins, doit être fort réſervé ſur le boire
» & le manger, & ſe faire ſaigner de temps
» à autre, ſans quoi il pourroit être ſuffo-
» qué, comme il n'arrive que trop ſouvent ;
» la ſeconde, qu'à moins d'une très forte
» tranſpiration, un tel Particulier ne pour-
» roit vivre s'il mangeoit comme ci-devant.
» Si donc, au lieu d'énerver les arbres, de
» les appauvrir & de les dénuer, comme
» on fait en les deſtituant de preſque tout
» leur bois, on ne faiſoit ſimplement que
» les décharger de ce qui fait confuſion,
» & de ce qui peut nuire à leur figure ré-
» guliere, on ſeconderoit la nature, on au-
» roit comme nous, & comme ceux qui
» pratiquent notre méthode, des arbres im-
» menſes, de groſſeur prodigieuſe en peu
» d'années, avec des fruits ſans nombre &
» de durée éternelle.

» Enfin, nous revenons toujours à dire
» qu'on ne taille point les arbres fruitiers des
» campagnes & des vergers, ni ceux des
» forêts, & qu'il y a une grande différence
» entr'eux & les nôtres qui ſont tourmentés
» perpétuellement ; auſſi diſons-nous en ce
» ſens que la taille eſt contre nature.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

LILLE.				RENNES.				ALSACE.				BORDEAUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d		l.	ſ.	d.				
Aire.	25*	2	6	Auray.	25	1	9	Béfort.	20*	16	10	Agen.	20	1	
Arras.	29	18	2	Breſt.	28	14	6					Bazas.	22	1	
Bailleul.	30	1	8	Hennebon.	23	2	6					Bergerac.	19	10	
Bapaume.	34*	2	1	Lannion.	24	16	10	Colmar.	19	11	11	Blaye.	17	13	
Bergues.	27	5	1	Morlaix.	22	1	2					BORDEAUX.	24*	6	
Bethune.	28	8	1	Nantes.	20	16						Caſtel Jaloux.	18	11	
Caſſel.	28		3	Pontivy.	30*	19		Haguenau.	18	10	8	Condom.	19	4	
Douay.	30	16	6	Quimper.	24							La Reolle.	21	15	
Dunkerque.	33			Redon.	22	5	1					Libourne.	21	17	
Gravelines.	26	8		RENNES.	22	12		Landau.	14*	13	4	Marmande.	20	14	
Heſdin.	26	8		St. Brieux.	21							Monffauquin.	22		
LILLE.	31	16	6	St. Malo.	22	11	5	Scheleſtat.	20	12	6	Nerac.	19	19	
S. Omer.	26	5	11	Treguier.	24	15						Nontron.	17*	12	
S. Pol.	25	10		Vannes.	22	3		STRASB.	19	6	8	Perigueux.	18	10	
S. Venant.	29	10		Vitré.	18*	12	4					Ste. Foy.	19	10	
								wiſſembourg.	16			Sarlat.	17	17	
												Villeneuve.	21	6	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	30	3	6	From. le ſep.	23	11	4	From. le ſep.	18	9		From. le ſep.	20	4	8
Pain la liv.		4	1	Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	7	12	10	Avoine le ſ.	7	7	8	Avoine le ſ.	6	1	10	Avoine le ſ.	9	13	2
Foin le q.	1	10		Foin le q.	1	14		Foin le q.	1	14		Foin le q.	4		
Paille le q.	1		5	Paille le q.	1	1	2	Paille le q.		17		Paille le q.	1	7	4

COMMERCE.

COPIE

D'une Lettre d'un Anglois écrite des Iſles du Vent.

J'Ai fait inſérer dans les papiers publics du 26 Décembre 1766, mon ſentiment ſur toutes les vexations par leſquelles les Officiers des Douanes des Iſles du Vent oppriment le commerce. Ces vexations ſe commettent de la même maniere dans les Iſles qui nous ont été cédées par la derniere paix, & les octrois des terres qui y ont été vendues, ſont ſujets à des droits beaucoup plus forts que ceux qui ont jamais été payés par le même objet dans nos anciennes Iſles.

J'ai également prédit dans ma derniere lettre les déſavantages qui réſulteroient pour le commerce de l'établiſſement d'un Port franc à la Dominique : ces prédictions ſe trouvent à préſent vérifiées, car les François & les Hollandois y verſent toutes ſortes de leurs marchandiſes, & les vendent à ſi bon marché qu'ils donnent l'excluſion aux Manufactures d'Angleterre, ſi les plaintes de nos Marchands ſont vraies, comme on n'en peut pas douter.

Lorſque le projet d'ériger la Dominique en Port franc, étoit ſur le tapis, ceux de la Jamaïque ont ſagement obtenu le même privilege, mais ſous des reſtrictions beaucoup plus avantageuſes pour la Colonie. En effet, l'importation de toutes les productions Françoiſes qui avoient du rapport avec celles de la Jamaïque, telles que le ſucre, le rum, *&c.* en a été excluſe ; & on n'a permis que celle des eſpeces d'or & d'argent, du cacao, de la cochenille, & des autres productions de l'Amérique Eſpagnole qui ſont très-avantageuſes à la Grande Bretagne.

Je ne ſçaurois cependant comprendre pour quelle raiſon ces avantages ſont bornés à la Jamaïque ſeulement. Pourquoi n'a-t-on point rendu ce privilege commun à toutes les Iſles à ſucre, puiſque les avantages qui réſulteroient à l'Angleterre de la permiſſion de ce commerce, deviendroient plus grands lorſqu'ils ſeront plus étendus ?

Lorſque le commerce de l'Aſſiento avec la Nouv. Eſpagne, étoit permis par les traités, il étoit conduit avec grand avantage pour la Nation, par les ſieurs *Rigby & Praiter*, en qualité de Facteurs de la Compagnie du Sud à la Jamaïque. Dans ce temps là, & long-temps après, le commerce du cacao & des autres productions des Caraques & de la côte du Vent de la Nouvelle Eſpagne, ſe faiſoit à S. Chriſtophe avec un profit conſidérable par les ſieurs *Collet & Perrie*, ſous la direction de la même Compagnie du Sud. Si l'on jugeoit alors que S. Chriſtophe étoit un Port propre pour faire le commerce de la côte au Vent de la Nouvelle Eſpagne, pourquoi ne le ſeroit-il pas encore ? Pourquoi Antigoa qui a de meilleurs Ports que S. Chriſtophe, ne le ſeroit-elle pas ainſi que les autres Iſles adjacentes & la Barbade même ? La Jamaïque auroit-elle plus de droits que les autres aux faveurs du Gouvernement, parce qu'elle ne paye pas ſur la ſortie de ſes denrées l'impôt de 4 & demi pour cent à la Métropole, comme le font toutes les autres Iſles à ſucre ?

Si les productions de la Nouvelle Eſpagne étoient admiſes dans toutes ces Iſles, & à la Barbade, ainſi que dans les Iſles cédées, les Colonies de l'Amérique Septentrionale trouveroient dans ces Iſles un ample débit de leurs ſuperflus ; de leur farine, de leur bois de conſtruction, *&c.* ſans craindre les Gardes-côtes ni aucun autre danger ou obſtacle auxquels leurs Marchands ſont expoſés en faiſant ce commerce en droiture avec les côtes de la Nouvelle Eſpagne ; & ceux-ci prendroient en échange les productions d'Eſpagne & ſes eſpeces. Par ce moyen ces Colonies de l'Amérique ſeptentrionale ſe procureroient de l'argent pour leur propre uſage, & pour remettre à l'Angleterre en payement de ſes Manufactures ; & elles ne ſeroient pas obligées de faire le commerce avec les Iſles Françoiſes pour ſe procurer du ſucre, du rum & des melaſſes ; commerce dont les Colonies Françoiſes à ſucre tirent un grand bénéfice, puiſqu'elles n'ont point d'autre débouché pour ces productions ; ce qui cauſe un grand préjudice aux Colonies Angloiſes à ſucre. Par-là on empêcheroit la navigation & le pouvoir des François de s'accroître, & l'on étendroit la navigation & le pouvoir de la Grande Bretagne.

La Manufacture de ſucre de la Jamaïque

doit retirer un grand avantage de la libre importation du bétail, des mulets, des cuirs & du ſuif du continent de l'Amérique Eſpagnole de *Porto Rico* & des autres petites Iſles ; pourquoi les autres Colonies Angloiſes à ſucre ne jouiroient-elles pas du même avantage, puiſque, pouvant avoir ces animaux à meilleur compte, elles ſeroient en état de faire du ſucre à meilleur marché, & d'entrer par-là plus efficacement en concurrence avec les François nos rivaux dans le commerce du ſucre?

Comme j'aime ſincerement le Roi & ma Patrie, j'oſe donner mes idées au public dans l'eſpérance que le Parlement prendra ces raiſons en conſidération, & qu'il rendra toutes les Colonies Angloiſes à ſucre, participantes des avantages dont la Jamaïque jouit, puiſqu'elles ont le même droit à les attendre de la Métropole.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 16 Avril 1768.*

	℔	s	
Or de Portugal, à .	713		marc.
Du Mexique à . .	706		
Du Perou à . . .	698		
Les guinées à . . .	710		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	15	marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres	49		

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 16 Avril 1768.*		NANTES. *le 7 Avril.*		LYON. *le 6 Avril.*		CADIX. *le 29 Mars.*	
Amſterdam, . .	55	Amſt.	55 ¼	Amſterdam, . .	5	Paris, ...	77 ½
Londres, .	31 5 8e	Londres, .	31. 7 8e	Auguſte, .	51 7 8e	Amſt.	36 ¾
Hambourg, .	177 ¾	Flandres, . .	57 ¼	Vienne, .	51 5 8e	Lond. . . .	40 3 8e.
Madrid, . . .	15 4 6	Hambourg, .	176 ½	Londres, .	31. 5 8e	Madrid. . .	au pair.
Cadix, . . .	15. 2	Paris, . .	¼ p ⅝ p.	Livourne, . .	95 ¾		
Livourne, . .	95			Gênes, . . .	93 ½	MADRID. *le 4 Avril.*	
Lyon, Rois, .	¾ b.			Madrid, . . .	76	Paris, . . .	15. 10
				Cadix, . . .	75 ¾	Londres, . .	40 ½
				Paris, . .	½ perte	Amſterd. . .	97
				Marſeille, .	7 8e. p		
				Dépot p. P. . .	1 p⅝		
				Piaſt. . .	48 17 6		

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 29 Décembre 1767.*

Qui modere, à commencer du premier Janvier 1768, les droits de marc d'or, d'enregiſtrement chez les Gardes des rôles, ſceau, & autres frais de proviſions des Offices vacans & autres réputés tels qui ſeront levés aux Revenus Caſuels.

SA Majeſté s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil, l'Arrêt rendu en icelui le 21 Décembre 1766, par lequel il auroit été ordonné, en conformité des précédens Arrêts, que les Offices qui ſeroient levés vacans en ſes revenus caſuels pendant le courant de l'année 1767, par mort ou autrement, ne payeroient que moitié des droits de marc d'or, d'enregiſtrement chez les Gardes des rôles, & de ſceau, enſemble de ceux de réception & d'inſtallation dans les Cours & Juriſdictions où ils ſeroient reçus & inſtallés ; & que ceux qui leveroient des Offices de nouvelle création, ou auxquels n'auroit été pourvu depuis leur création, ne payeroient, pour s'en faire pourvoir, que le tiers deſdits droits de marc d'or, d'en-

regiſtrement, de ſceau, de réception & d'inſtallation. Et Sa Majeſté voulant, pour faciliter le débit deſdits Offices, continuer la même grace pendant l'année 1768. Oüi le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, conformément audit Arrêt du 21 Décembre 1766, a prorogé & proroge pendant l'année 1768, le délai porté par icelui, à commencer du premier Janvier juſqu'au dernier Décembre inclusivement, pendant lequel temps ceux qui ont levé ou qui leveront en ſes revenus caſuels les Offices taxés vacans par mort, faute d'en avoir payé l'annuel, forfaiture ou autrement, dont les proviſions ſeront pourſuivies au ſceau, ſoit par ceux qui les leveront, dont les quittances ſeront expédiées en leur nom, ou qui en paſſeront démiſſion au profit d'autres particuliers, ne ſeront tenus de payer que moitié deſdits droits de marc d'or, d'enregiſtrement aux Gardes des rôles & ſceau deſdites proviſions, enſemble des droits de réception & d'inſtallation dans les Cours & Juridictions où ils ſeront reçus & inſtallés: & à l'égard de ceux qui leveront des Offices de nouvelle création, ou auxquels n'a été pourvu depuis leur création, dont les quittances ont été expédiées en leur nom, ou qui en ont paſſé leur démiſſion au profit d'autres particuliers, qu'ils ne payeront pour s'en faire pourvoir, que le tiers des droits de marc d'or, conformément au réglement porté par la Déclaration du 30 Avril 1748, ainſi que les droits d'enregiſtrement, ſceau, frais de proviſions, réception & inſtallation. Veut néanmoins Sa Majeſté que ceux au profit de qui les porteurs de quittances de finance d'Offices de nouvelle création, s'en ſeront démis après les ſix mois du jour de la date deſdites quittances, ſoient tenus de payer après leſdits droits en entier & conformément audit réglement. Ordonne Sa Majeſté que ceux qui ont levé aux revenus caſuels de Sa Majeſté des Offices de pareille nature que ceux ci-deſſus mentionnés, à compter du 4 Juin 1726, & depuis, ou qui les leveront pendant ledit délai accordé par le préſent Arrêt, ſeront & demeureront déchargés du droit de confirmation, Sa Majeſté leur en faiſant tout don & remiſe, en tant que beſoin ſera, & faiſant défenſes à ceux qui ſont chargés du recouvrement dudit droit, leurs Commis ou prépoſés, de faire contr'eux aucunes pourſuites pour raiſon du payement d'icelui; à l'effet de quoi les articles des rôles dans leſquels les pourvus deſdits Offices pourroient avoir été compris, en ſeront rayés, lorſqu'il ſera juſtifié par les quittances du Tréſorier des revenus caſuels, qu'ils y auront été levés. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 29 Décembre 1767.

Signé PHELYPEAUX.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Avril.
L'Empereur,	1^e.	J.	22
Deſpeignes,	2^e.	J.	20
Iſſaly,	3^e.	J.	22
De Courmont,	18^e.	J.	21
Le Canut,	31^e.	L.	20
Radix,	33^e.	J.	20
De la Bretaiche,	40^e.	L.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1768.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
Ac. des Indes.	1240	1240	1240
Emp. de la Com.	410	410	410
Prom. à 5 p ⅌.	17 ½		17 ½
Prom. à 4 p ⅌.	40		39 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	900	900	900 97 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8	7	6 ½
3^e. Loterie.	4 ½	4 ½	4 ½
Annuités.	348	347	347
Coup. d'An.	67 ½ 1	67 ½	68
Emp. de 50 mil.	37	37	37 37 ½
Emp. de 30 mil.	34	34 33 ½	34 33 ½
Col. 1759.			
Canada.	45 ½	46	45 ½
4^e. L. Epoques.	9. 11^e 14	9	8 ½ 8 11^e 13 ½
Nouette.	37 ½	37 ½	
Ac. de la caiſſe			1115
CONTRATS.			
tirage de la C	5^e t. 329. 30	2^e. 368. 3^e. 338. 4^e. 328. 5^e 330	3^e. 338. 4^e. 330. 5^e. 333
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 32.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 8 Avril mil ſept cent ſoixante-huit, il eſt entrédans ce Port 5 Navires François & Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Jean de Grace*, Capitaine *Hamel* de Grandville, venant de Cette chargé de vin ; la *Bien-Aimée*, Capitaine *Meſſemacker* de Dunkerque, venant de ce même endroit chargé d'huile de graines & d'amidon pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen ; l'*Intelligent*, Capitaine *le Sot* du Havre, venant de Lisbonne, chargé de fruits pour le Havre & d'autres marchandiſes pour Rouen ; des Etrangers, la *Demoiſelle Ceeile*, Capitaine *Jooſt Janſen* Hollandois, venant de Saint Valery-ſur Somme ſur leſt ; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Jong* auſſi Hollandois, venant de Roterdam chargé de diverſes marchandiſes de quincaillerie, mercerie, partie pour le Havre, partie pour Caen.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & Etrangers; des François, la *Chaſte Suzanne*, Capitaine *Guillaume Ouin*, allant à la Martinique chargé de bœuf, beurre, lards & chandelles, le *Jeune Pierre*, Capitaine *Taake Janſen*, allant à Rouen ; le *Hattening*, Capitaine *Jean Minſing* de Breme, allant à Breſt chargé de bois de conſtruction pour le Roi ; le *Delice*, Capitaine *Riggde*, allant en Angleterre ſur leſt.

DE ROUEN.

Il n'a été exporté de cette Généralité pendant tout le cours du mois de Mars 1768 que 737 quintaux 50 liv. d'avoine, ſortis par le Havre pour Londres.

Il a été importé pendant le même eſpace de temps, 200 quintaux de froment entrés à Rouen venant de Dantzick ; & 763 quintaux 66 livres dito, & 4 quintaux 50 liv. de menus grains entrés à Fecamp pour y reſter en entrepôt, venant de Roterdam.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 25 Mars au 8 Avril 1768, il eſt entré dans ce Port 37 Navires François & 11 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Algonquin* de 130 tonneaux, Capitaine *Richard de Villemer*, venant du Port-au-Prince & de Saint Marc chargé de 85 bariq. 4 quarts de ſucre terré brut, & tête, 24 futailles d'indigo, 30 futailles 97 ſacs de café, 21 balles & ballots de coton, 61 dents de Morphil & quelques autres marchandiſes ; le *Saint Pierre* de 140 tonneaux, Capitaine *Naguille* ; la *Sainte Claire* de 80 tonneaux, Capitaine *Torſon*, venant tous deux de Marſeille, le premier a la à la conſignation de M. *Larralde*, le ſecond à celle de M. *Paſſart*, Courtier, chargés tous deux de 80 milliers 162000 liv. de ſavon, 46 futailles d'huile d'olive & différentes ſortes d'autres marchandiſes ; la *Fleur de lys* ; l'*Aventurier* ; la *Jeanne* ; l'*Union* ; le *Saint Charles*, venant tous cinq de l'Iſle de Ré ; la *Sainte Anne* ; la *Jolie* ; la *Marie Françoiſe*, venant tous trois d'Oleron ; le *Joſeph Auguſte*, venant de la Rochelle ; la *Sainte Anne*, venant de Port-Navalo ; la *Sainte Roze* ; le *Saint Joſeph* ; la *Marguerite* ; l'*Aimable Thérèſe* ; la *Comteſſe de Cabara*, venant tous cinq de Libourne chargés avec les précédens de 448 tonneaux de vin, capillaire & peaux de veaux, de vaches & de moutons ; la *Catherine*, venant de Rouen avec fayence, toile cirée, garance & autres ; la *Marie Françoiſe*, venant de Redon ; la *Jeanne Marie*, venant de Legué, chargés tous deux de plomb en ſaumon des mines de Pontpéan & de Châtelaudren ; la *Françoiſe Marthe*, venant de Morlaix avec beurre, ſuif & papier ; le *Saint Martin* ; la *Marie* ; le *Saint Jean* ; le *S. Pierre* ; le *Saint Joſeph* ; la *Sainte Anne* ; la *Marie*, venant tous ſept de Bordeaux chargés de vin & de différentes autres marchandiſes ; le *S. Eſprit* ; la *Providence*, venant tous deux de l'Orient avec des marchandiſes de la Compagnie des Indes, des canons de fuſils, du bœuf & du lard ſalés, & 920 morues vertes ; la *Marie Thérèſe*, venant de Quimper ; l'*Ange Gardien*, venant de Vannes chargés de cire jaune, de beurre, de raiſins & oranges ; le *Saint Pierre*, venant de Pont-l'Abbé avec bled noir, chauſſettes de fil &

ſardines preſſées ; la *Magdeleine*, venant de Saint Valery avec lin & chanvre ; la *Proſpérité*, venant de Bayonne avec brai gras & ſec, & réſine ; le *Saint Jean*, venant de Dunkerque avec fuſils & bayonnettes, huile de navette & rabette, fil blanc, piment, fromage, lin crud, houblon, camelot, polimy, velours d'Utrecht, peluche, calemandres & chandelles ; des Etrangers, le *Jeune Hendrick* ; l'*Anne Louiſe*, venant tous deux d'Oſtende ; le *Jeune Friderick*, venant de Stetin ; le *Jeune Arnault* ; l'*Attente* ; le *Broder Luſt*, venant tous trois de Roterdam ſur leſt ainſi que les trois précédens ; le *Dauphin*, venant de Dublin avec bœuf ſalé ; la *Dame Yda*, venant d'Amſterdam avec différentes eſpeces de marchandiſes ; la *Demoiſelle Baukje*, venant de Dantzick avec laine en toiſon & planches ; la *Notre Dame de Mont-Carmel & Saint Antoine*, venant d'Eſpagne avec 8000 oranges ; les *Quatre Freres*, venant de Bayonne avec laine, goudron, brai gras, jambons, vin & réſine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 25 Navires François & 4 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Dragon* de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray de la Rochardiere*, allant au Port au-Prince ; le *Printemps*, Capitaine *Jean-Louis Chauvet*, allant à Cadix ; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant à Lisbonne chargés tous deux de peaux de veaux corroyées, cuirs tanés, étamine, toile, fayols & orge ; le *Don de Dieu*, Capitaine *Jean Lamuand*, allant à Boulogne avec froment, thé, ſucre brut & terré ; le *Saint Denis*, Capitaine *Pierre Chameau* ; le *Saint Sauveur*, Capitaine *Julien* l'aîné ; la *Marguerite*, Capitaine *Abraham Guyon* ; l'*Eliſaheth*, Capitaine *Nicolas Quoniam* ; la *Marie Catherine*, Capitaine *Noel Jouſſet* ; le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Canneau* ; la *Sainte Croix*, Capitaine *Michel Helouin* ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean Loiſel* ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *L. Achevis* ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Laurent Patté* ; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Jean Mandret* ; la *Perrine*, Capitaine *Joſeph Criquer* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Cadou* ; la *Catherine Eliſabeth*, Capitaine *Robert le Marchand* ; l'*Eſpérance* Capitaine *Guillaume Monnier* ; le *Lion Couronné*, Capitaine *François Turbé* ; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Philippe Serain* ; la *Société* Capitaine *Pierre Fachon* ; le *Joſeph Auguſte*, Capitaine *Louis Charles le Vaſſeau* ; la *Paix*, Lapitaine *L. Dominique Haguet* ; la *Magdeleine*, Capitaine *Jacques Maſſon*, allant à Saint Valery, à Rouen, à Dieppe & au Havre chargés de froment ; des Etrangers, la *Sara Maria*, allant à Petersbourg avec eau-de-vie & ſel ; le *Faucon*, allant à Bergues en Norwege avec eau-de-vie, le *Prince Charles*, allant à Gottembourg ; & la *Demoiſelle Vigera*, allant à Amſterdam avec indigo, café, ſucre brut & terré.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 8 *Avril* 1768.

Le Navire François le *Petit Lion* de 120 tonneaux, Capitaine *Gerard*, Armateurs MM. *Chamcourtois, Beguyer* & *Lory* ; le Navire Etranger la *Ville de Zericzée*, de 120 tonneaux, Capitaine *Martinus Fernembucq*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guinée & le ſecond pour Bruges.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 26 Avril.

AGRICULTURE.

ONZIÉME LETTRE

De M. Girard, ſur les Uſemens ruraux de Baſſe-Bretagne.

Les ſerfs en France étoient ce qu'on appelloit adſcriptitii, Coloni *ou* Cenſiti, *chez les Grecs & chez les Romains : tels ſont encore ceux qui en Baſſe-Bretagne ſont appellés* Motoyers *&* Quevaiſiers, *& gens de* main-morte, *en quelques Provinces de France.*

L'Analyſe des droits de *Mote* & de *Quevaiſe*, & de quelques articles de l'Uſement de *Rohan*, rappellera aux ſçavans que ces loix ſont tirées preſqu'en entier des différens titres que le Code Romain contient touchant les eſclaves de la Glebe, qui preſque tous étoient auſſi eſclaves du Propriétaire, ou plutôt de l'uſurpateur ; car c'eſt militairement, & par la raiſon du plus fort, que l'eſclavage s'eſt établi ; c'eſt auſſi par un effet de la force des armes, que ſe ſont conſervés en France ces droits féodaux, ces droits de Juriſdiction & toutes ces petites portions de ſouveraineté, qui font aujourd'hui tant de *Comtes* & tant de *Marquis*.

L'homme motoyer ne peut quitter ſa tenue, mais la doit occuper actuellement & en perſonne, la cultiver & entretenir bien & duement ; & s'il la délaiſſe par an & jour, il la perd & le Seigneur en peut diſpoſer : c'eſt le texte de l'art. 3 du droit de *mote*, qui eſt conforme à l'art. 11 du droit de *quevaiſe*. (a)

L'art. 2 du droit de *mote*, exclud de la ſucceſſion du Colon, & ſes collatéraux & ſes filles mêmes : l'art. 7 du droit de quevaiſe n'exclud que les collatéraux. Les art. 3 & 4 de l'uſement de Rohan excluent auſſi les collatéraux, à l'exception des freres & ſœurs *qui ont concouru à la cultivation de la tenue*. En ligne directe, les art. 17 & 18 du même Uſement, & le 6e. du droit de *quevaiſe*, donnent la tenue au dernier né des enfants mâles, & s'il n'y a que des filles, à la cadette. (*b*)

L'art. 3 du droit de *quevaiſe*, défend au Colon de partager, vendre, diviſer, échan-

---

(a) Ke d'armaës *en langue celtique veut dire*, va aux champs, & kea er meas, *ou* er veas, va dehors : *telle eſt la double étymologie du mot franciſé* quevaiſe. Mote *ſemble avoir auſſi une double étymologie ; car outre qu'il eſt ſynonime à* glebe, *il l'eſt auſſi à* manoir, fort, *ou* chaptel de campagne, *ſuivant l'art. 14 du tit. 2 de la Coutume de Troyes.*

(b) *Cette Coutume particuliere paroît avoir eu un bon principe, en obligeant ainſi les aînés mâles de ſe pourvoir ailleurs ; mais puiſqu'on n'a point pourvu à leur ſort, par quelque loi expreſſe, on a cru ſans doute qu'il ne falloit pas de commandement où la nature parloit. Car des filles* tenancieres *ne peuvent pas bien ménager avec des enfans ; on a cru avec raiſon, qu'elles prendroient les plus âgés & les plus laborieux.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ger, engager ni hypotéquer sa tenue. Mais l'art. 19 de l'Usement de *Rohan*, ne défend que les divisions, permettant même la vente au Colon qui a des enfans, moyennant que l'acquéreur lui paye le huitiéme du prix de l'acquêt; & la permettant aussi au Colon qui n'a pas d'enfans, parce qu'alors le droit du Seigneur est d'un cinquiéme.

L'art. 1^e. du droit de *quevaise*, est aussi remarquable en ce que prévoyant la difficulté d'exploiter deux tenues à la fois, il défend cette double exploitation. Enfin, sous la Seigneurie de *Crausson*, on empêchoit les enfans des *Motoyers de prendre tonsure & de se faire Clercs*: c'est le 4^e. art. du droit de *mote*, qui me paroît fondé sur le Canon *de servis non ordinandis*, & sur un des capitulaires de Charlemagne, où la même défense est portée.

Je dois cependant observer que les droits de *mote* & de *quevaise* ne sont plus en usage, du moins à ma connoissance; mais l'Usement de *Rohan* s'observe en entier, le Seigneur de ce fief n'ayant pas voulu, à l'exemple de ceux du *Relecq*, de *Regars* & du *Pallacret*, affranchir aussi leurs Colons pour en faire ou des Domainiers, tels que ceux de Cornouaille, de Treguier & de Vannes, ou de bons Agriculteurs féagistes, tels qu'on en voit aujourd'hui dans le fief de *Roternin*.

Je ne sçais si ailleurs que sous le grand fief de *Rohan*, il subsiste encore des droits si contraires à la population, aux défrichemens & à la bonne culture; mais j'ose assurer que là où le Colon n'a qu'une propriété trop précaire & trop bornée, que là où l'on ne connoît ni dot ni douaire, ni retrait lignager, ni le droit de succession, jamais on ne verra une bonne culture & une grande population.

EXTRAIT

De la théorie & de la pratique du jardinage & de l'agriculture, par principes; par M. l'Abbé Roger.

» BOUILLON. (*a*) Ce terme est nouveau » & inconnu dans le jardinage. Il est pris » de l'usage commun & employé dans sa » signification propre. On prend un bouil- » lon pour s'humecter & se substanter. Il » en est de même par rapport aux plantes. » Le bouillon dont il est ici question est com- » posé d'onctueux, d'humectans & de cor- » roborans. Voici comment il se fait.

» Prendre pour un seul bouillon une cou- » ple de sceaux d'eau & les mettre dans un » baquet, y jetter ce qui suit.

» Crottin de cheval, la valeur d'un demi- » boisseau, lequel doit être mis en miettes » avec les mains & pulvérisé.

» Crottin de mouton pulvérisé aussi, plein » les deux mains.

» Bouze de vache environ un demi-bois- » seau, bien délayée aussi avec les mains.

» Terreau gras & vif de couche, *idem* que » dessus.

» Par terreau *gras & vif*, on entend celui » qui n'a point été évaporé pour avoir été » long-temps à l'air, au hâle & délayé par » les pluies, mais nouvellement amoncelé » & mis en un tas, quand on a brisé les » vieilles couches. Dans le cas de disette de » celui-là, on le prend tel qu'on peut l'avoir, » mais on leve la superficie pour plonger & » aller à fond. Il en est du terreau comme » de quantité de nos alimens qui se passent » les uns plus, les autres moins, quand ils » sont gardés un certain temps.

» Commencer par bien battre & mêler » le tout ensemble, puis le jetter dans le » baquet & le bien délayer avec les mains.

» Faire un bassin autour d'un arbre, non » pas autour du tronc, dont la fonction » principale n'est pas de pomper, mais de » recevoir & de contenir les sucs; faire ce » bassin en-deçà, environ à 6, 7 & 8 pou- » ces du tronc, ôtant la terre jusqu'aux pre- » mieres racines, & verser le tout dans la » jauge; & comme il en reste toujours au » fond du baquet, il faut le nétoyer avec » les mains & répandre le tout dans la jauge.

» Quand l'imbibition est faite, remettre » la terre afin que rien ne s'évapore.

» Faire la même chose à tout ce qui en a » besoin, arbres, arbustes, plantes en cais- » ses & en pots.

» Réitérer, si un premier bouillon ne suf- » fit pas, ce qui est fort rare.

(*a*) *Nous pensons que ceux qui cultivent des arbres à fraits ne négligeront point cet article.*

» Faire de même pour les orangers ma-
» lades.

» Voilà en petit, & pour un ſeul arbre
» ce bouillon ſi ſouverain & ſi efficace;
» mais en a-t on beſoin pour un certain
» nombre d'arbres, on augmente la doſe
» chaque ingrédient au prorata du nombre
» d'arbres à médicamenter, le tout à vue
» de pays; un peu plus ou un peu moins
» n'eſt pas d'une grande conſéquence : alors
» on bat le tout enſemble avec divers
» outils.

» C'eſt ainſi que dans la cure des mala-
» dies humaines on emploie les juleps, les
» cordiaux, les ſtomachiques, les bouillons
» pulmonaires, ceux faits avec les anti-ſcor-
» butiques, les apoſemes, *&c.*

» Mais il eſt une obſervation importante
» à faire; c'eſt que dans la médecine hu-
» maine, quand les parties nobles ſont at-
» taquées irrémédiablement, les recettes ne
» peuvent rien, de même le bouillon quant
» aux arbres épuiſés & ruinés. Mais com-
» ment les connoître ? C'eſt ce qui ſera dit
» dans les autres volumes de cet ouvrage.

» On eſt aſſuré de guerir par le moyen
» de ce bouillon, une quantité de maladies
» des plantes & des arbres, telles que la
» jauniſſe, le blanc ou le meunier aux pê-
» chers, les effets & les accidens cauſés
» par la cloque, par les vents roux, *&c.*

Il eſt un autre bouillon non moins effi-
cace & fait avec des lavures de cuiſines,
que l'Auteur a trouvé ſinguliérement. Voici
comme il s'explique.

» ISSUES DE CUISINE, *ou lavures de vaiſ-*
» *ſelle.* C'eſt un des plus puiſſans engrais
» quand il a fermenté. Le hazard ou ce
» qu'on nomme ainſi, eſt le pere de quantité
» de découvertes & d'inventions. L'Auteur
» avoit planté dans une encoignure de ſa
» cour, au midi & au levant, un figuier,
» qui pouvoit avoir alors 2 pouces & demi
» à 3 de gros, ce qui fait environ 8 pouces
» de tour. En moins de 6 ans l'arbre devint
» de 6 à 7 de diametre, & s'éleva à la hau-
» teur du toît de la maiſon. Les figues ſans
» nombre étoient de groſſeur fort au-delà
» de l'ordinaire, & d'un goût ſupérieur à
» tous les fruits de pareille eſpece. Les ra-
» cines avoient percé à travers les joints
» des moëllons, des fondemens, & paſſoient
» ſous le pavé de la cuiſine de la longueur
» de plus de trente pieds. En ſuivant les ra-
» cines, on reconnut qu'elles rempliſſoient
» toute la capacité d'un puiſard, qui rece-
» voit les eaux de la cuiſine plus baſſe de 2
» à 3 pieds que le pavé de la cour. D'après
» cette découverte, l'Auteur ſupprima le
» plomb qui dégorgeoit les eaux de la
» pierre à laver de la cuiſine dans le puiſ-
» ſard; il fit un large baquet ayant deux
» mains de fer, dans lequel tomboient tou-
» tes les iſſues de la cuiſine & les lavures
» de vaiſſelle, & chaque jour on portoit ce
» tout dans la baſſe cour dans des tonneaux
» défoncés où on le laiſſoit fermenter. On
» avoit ſoin en allant & venant de remuer
» avec un bâton. L'Auteur, de même que
» ceux à qui il a communiqué cette décou-
» verte, en a tiré des avantages au-deſſus
» de tout ce qu'on peut dire, pour la gué-
» riſon de quantité de maladies des arbres,
» ſur-tout pour les orangers, mais il faut
» être fort circonſpect dans l'uſage d'un tel
» ingrédient, qui par lui-même eſt brûlant.
» On donne dans l'ouvrage des regles pour
» s'en ſervir à propos.

» ISSUES DE BOUCHERIES. Ce ſont tou-
» tes les parties, tant internes qu'externes,
» des animaux deſtinés à nous nourrir, qui
» ne pouvant être employées, ſoit à la
» conſommation, ſoit à d'autres uſages, ſont
» jettés dehors, & qui étant décompoſées
» par la putrefaction, contiennent quantité
» de parties volatiles propres à la végéta-
» tion. Telles que le ſang, les inteſtins qu'on
» ne mange point; les cornes de la tête &
» des pieds non miſes en œuvre pour divers
» ouvrages, *&c.* rien de meilleur encore,
» mais il faut ſçavoir en uſer. Les bêtes mor-
» tes, chevaux, vaches, moutons & autres
» vont de pair en ce genre avec les iſſues
» de Boucheries, & ſervent d'excellens
» engrais.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Avranches.	21	12	
Bayeux.	19	10	7
CAEN.	24*	9	7
Carentan.	21	10	4
Coutances.	22	17	4
Mortain.	20	8	
St. Lo.	23		
Valognes.	18*	13	4
Vire.	20	15	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	8	8
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	6	3	4
Foin le q.	1	13	4
Paille le q.	1	2	3

MOULINS.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Aubuſſon.	20	8	
Château-Chi.	24*		
Decize.	19	16	
Evaux.	20	9	
Gannat.	20		
Gueret.	21		
Montluçon.	15*	12	
Montmarault.	18	12	
MOULINS.	20	19	10
Nevers.	20		
S. Pierre le M.	19	16	
St. Pourçain.	19	4	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	19	6
Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	5	8	6
Foin le q.	2	3	10
Paille le q.		14	4

GRENOBLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Briançon.	31*	10	
Buis.	31		
Creſt.	25	6	4
Embrun.	28	2	6
Gap.	25*		
GRENOBLE.	25	14	3
Montelimart.	27	12	6
Romans.	26	5	
Valence.	26		
Vienne.	25	18	4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	27	5	
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	8	6	4
Foin le q.	2	10	3
Paille le q.	1	4	10

TOULOUSE.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Albi.	21	7	9
Alet.			
Beziers.	27		
Carcaſſonne.	23	16	9
Caſtelnaudary			
Caſtres.	23	14	4
Lavaur.	20*	11	1
Limoux.	24	17	11
Montpellier.			
Narbonne.	27	2	4
Niſmes.	32*	10	4
Pezenas.	31	5	8
S. Papoul.	22	11	3
TOULOUSE.	24		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	7	
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	11	2	8
Foin le q.	3	8	1
Paille le q.	1	7	4

CONSULTATION

De l'École royale Vétérinaire de Paris, ſur une gale épidémique. (a)

La gale eſt une maladie conſtamment contagieuſe, mais elle n'eſt pas toujours épidémique. Ses cauſes dans l'individu particulier peuvent être internes ou externes. Les premieres ſont le plus ſouvent l'effet de la communication, une ſuite de la difficulté & même de la ceſſation de l'inſenſible tranſpira-

(a) *Une gale épidémique ſur les beſtiaux s'étoit manifeſtée au mois de Mars dernier dans la Généralité d'Auch, & l'on s'étoit adreſſé à l'Ecole vétérinaire de Paris pour la conſulter cette maladie. La réponſe qu'elle a faite a été imprimée à Auch, d'où on l'a répandue dans la Généralité de Pau, par les ſoins de M. l'Intendant & de MM. les Subdélégués. C'eſt la même réponſe que nous inſérons ici par l'ordre d'un Miniſtre qui veille avec la plus grande attention à tout ce qui peut contribuer à l'avantage de l'agriculture.*

tion, à raiſon de la craſſe & de la malpropreté qui obſtruant les pores & ne permettant aucune iſſue à l'humeur perſpirable, en occaſionne le ſéjour à la ſuperficie, & de-là l'acreté de cette même humeur, & les degrés de corroſion qu'elle acquiert & qui ſe manifeſtent ſur le cuir : les ſecondes ſeront tirées de la nature des alimens, du plus ou moins de dépravation de la maſſe par le défaut d'une gourme dont l'animal n'a pu ſe débarraſſer, & enfin d'une diſpoſition particuliere dans ſes liqueurs, diſpoſition qui peut être auſſi héréditaire.

Quant aux cauſes que l'on peut accuſer dans une gale épidémique, comme elles ne peuvent être que générales, elles exiſtent ou dans la qualité & la température de l'air, ou dans le vice des alimens, ou dans celui des eaux dont le cheval eſt abreuvé. Des temps humides, des pluies froides reſſerent & criſpent les pores, il en eſt de même des temps rigoureux tels que ceux que l'on a éprouvés cet hyver, & ſi l'on obſerve qu'il y a eu de fréquens changemens dans l'atmoſphere, & que ſouvent un air chaud a ſuccédé à un air trop vif & même inſuportable, & un air très-vif à un tems chaud, on ne ſera point étonné de tout ce que ces mutations continuelles ont dû opérer, je ne dis pas ſur le cuir, mais même dans l'intérieur des animaux, & la gale eſt peut-être de toutes les maladies occaſionnées par l'arrêt de l'inſenſible tranſpiration, celle qui eſt la moins à redouter, pourvu qu'elle ſoit combatue par un traitement méthodique.

De mauvais fourrages, des foins mal fanés, qui ont été mouillés, qui ſont poudreux, qui ont été vaſés, & fermés ſans avoir acquis un certain degré de ſiccité, des grains corrompus, des eaux croupiſſantes porteront dans les liqueurs une véritable perverſion, & donneront lieu à une infinité de maux dont le plus à craindre ne ſera pas celui qui naîtra de l'obſtacle que pourront rencontrer des particules hétérogénes trop épaiſſes qui ne pourront enfiler les pores cutanés, *&c.*

La diſete des alimens laiſſant la machine toujours en perte & privée de toutes réparations, le ſang eſt dépouillé & dénué de ſes parties balſamiques, il eſt ſurchargé de molecules terreſtres & groſſieres, il s'épaiſſit de plus en plus, il ne peut en même-temps que contracter une grande acrimonie, & telle eſt l'origine très-fréquente des maladies les plus rebelles de la peau.

Les ſignes diagnoſtiques de la gale étant les mêmes dans l'épidémie que dans l'individu particulier, ſont une grande demangeaiſon, la chute du poil & de l'épiderme à l'endroit où l'animal ſe frote, la rudeſſe & l'inégalité de la peau, des puſtules plus ou moins groſſes & plus ou moins multipliées. Cette maladie ſe montre indifféremment ſur toutes les parties du corps, ſur la tête, le garot, ſur l'épine, ſur les jambes, ſur la queue, elle eſt aſſez communément dans la criniere, où elle eſt appellée roux vieux. Les parties qui y ſont les moins expoſées, ſont celles qui ſont les plus charnues.

En ce qui concerne le prognoſtic, dans la circonſtance préſente, j'imagine que cette maladie en général ne doit avoir aucun caractere de malignité d'après l'idée que j'ai conçue de ſa cauſe que j'attribue aux variations des temps qui ont regné tout l'hyver.

Ainſi le traitement ſimple & peu diſpendieux que je vais décrire, ſuffira pour triompher du fleau.

La premiere attention eſt de ſéparer les animaux ſains des malades; le ſeul & le meilleur moyen d'éviter la contagion eſt de la fuir. Les animaux doivent être au ſon & à l'eau blanche.

Ouvrez la jugulaire de chaque malade & tirez deux livres de ſang; on ne répétera point cette opération, à moins que quelqu'autres accidens ſurvenus ne l'exigent. Faites prendre tous les jours en trois fois à chaque ſujet le breuvage ſuivant. *Prenez feuilles d'oſeille, de laitue, d'alleluya, d'endive, de chacune de ces feuilles une poignée, faites bouillir pendant un quart d'heure dans eau commune, quatre livres, coulez, donnez en trois doſes à l'animal.*

Outre ces breuvages, *donnez trois lavemens émolliens par jour à chaque malade. Prenez feuilles de mauve & de guimauve, de chacune une poignée, faites bouillir pendant une demi-heure dans eau commune trois livres, coulez, ajoutez à la colature une once de miel commun, donnez pour un lavement.* Ces lavemens & les breuvages ſeront continués pendant quatre jours de ſuite. Le cinquiéme on mettra les animaux à l'uſage du bol ſuivant. *Prenez gomme de gayac, aquila-alba, de chacun deux gros, fleurs de ſouffre, quatre gros, ſyrop de fumeterre ou*

miel commun ſuffiſante quantité pour former un ou deux bols que vous ferez prendre tous les matins à jeun avec une livre de décoction de racine de patience ; continuez ainſi quatre jours de ſuite, remettez les malades à l'uſage des délayants trois jours, ce temps expiré, vous les mettrez de nouveau aux bols ci-deſſus preſcrits, & vous les continuerez ſix jours, ce qui terminera le traitement interne.

Venons aux topiques ou aux médicamens locaux, que l'on doit également mettre en uſage en donnant ces remedes intérieurs.

On bouchonera & broſſera très-exactement tous les malades deux fois par jour. On les lavera dans les endroits galeux avec du lait chaud, ce qui aſſouplira les tegumens & les fera plus facilement prêter à l'évacuation de l'humeur pſorique ; une partie de ce lait qui entre & pénétre dans les vaiſſeaux cutanés, envelopera les ſels & en amortira l'activité.

Tous les malades doivent être tenus dans un lieu chaud, on ne les expoſera point à l'air froid qui criſperoit & reſſerreroit les vaiſſeaux cutanés, repercuteroit l'humeur dans l'intérieur des ſujets, ce qui feroit périr les malades indubitablement, c'eſt cette rentrée d'humeur que nous appellons *metaſtaſe*. Ces lotions de lait ſeront continuées les ſix premiers jours. On fera enſuite des frictions avec l'onguent mercuriel ſur tous les endroits galeux ; mais ſuppoſant qu'il y eût beaucoup de ces endroits galeux, on doit être très-réſervé ſur l'emploi de cet onguent, qui produit les mêmes inconvéniens dans l'animal que dans l'homme, & qui porte également ſes effets ſur les glandes ſalivaires. La doſe pour chaque friction *eſt de deux gros de cet onguent*. Je ſuppoſe qu'un de ces animaux ait de la gale par tout le corps, vous ferez les premieres frictions ſur la tête, enſuite à l'encoulure, ſur le dos, & ainſi ſucceſſivement juſqu'aux extrêmités ; mais n'oubliez point les endroits galeux. Un des ſignes non équivoques que la gale ſe guérit, eſt la ſoupleſſe de la peau, la reproduction des poils à la place de ceux qui ſont tombés ; enfin, l'animal ne témoigne aucune demangeaiſon.

On continuera les frictions mercurielles juſqu'à parfaite gueriſon, on peut en diminuer la doſe & l'augmenter ſelon les tempéramens des ſujets. Il eſt bon de dire que ſi malgré toutes les précautions le mercure ſe portoit ſur la bouche des animaux, il faut ſuſpendre ſur le champ les frictions, laver tous les endroits frictionnés avec de l'eau de ſon, chaude, pour en ôter le mercure, donner trois lavemens émoliens, le lendemain un breuvage purgatif & injecter ſouvent dans la bouche la décoction de racine d'*althæa*.

Délibéré à l'École Royale vétérinaire de Paris, à Alfort, ce 20 Mars 1768.

Signé, CHABERT, *Chef des Hôpitaux & Démonſtrateur*.

Vu bon par Nous, en obſervant qu'on ne peut ſe diſpenſer ainſi qu'il a été preſcrit, d'employer les délayans avant d'en venir aux antipſoriques, & que les derniers de ces médicamens peuvent être ſimplifiés encore en ſe contentant d'adminiſtrer intérieurement l'œthiops minéral ſeul, à la doſe de quatre-vingt grains pour les chevaux faits, & trente, quarante à ſoixante pour les poulains, ou bien de leur donner du crocus metallorum à la doſe de demi-once pour les premiers & d'un quart d'once pour les ſeconds, mêlé avec une once ou une demi-once de fleur de ſouffre. Quant aux lotions, ſi on veut épargner le lait, on peut y ſubſtituer des décoctions émolientes, telles que celles qui ſont ordonnées pour les lavemens. *Signé*, BOURGELAT, *Commiſſaire général des Haras, Directeur général des Ecoles vétérinaires de France*.

COMMERCE.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 23 Avril 1768.*

	#	6		
Or de Portugal, à . .	712 à 713			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	710			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 & 20 g. à .	54			marc.
Idem à 11 & 10 g. à . .	52			
Piaſtres	49 à 48	17	6	

COURS DES CHANGES

A

PARIS. le 23 Avril 1768.		MARSEILLE. le 13 Avril.		CADIX. le 5 Avril.	
Amsterdam,	55	Londres,	31 ¼	Paris,	77 ½
Londres,	31 5 8e	Amst.	54 3 8e. a ¼	Amst.	96 ¾ a 97
Hambourg,	177 ¾ à ½	Cadix,	15 6	Lond.	40 ¼
Madrid,	15 5	Madrid,	15 8	Madrid.	au pair.
Cadix,	15. 2 6	Livourne,	97		
Livourne,	95	Gênes,	95		
Lyon, Rois,	¾ à ½ b.	Paris,	½ p 0/0 b.		
		Lyon. P.	½ p. 0/0 b		
		Montpellier,	au pair.		
		Piastres,	48 17 6 a 49		

MADRID. le 11 Avril.	
Paris,	15. 10
Londres,	40 ½
Amsterd.	97

SECONDE PARTIE

Du Mémoire pour la construction d'un Canal en Berry, par M. Marcandier de la Société d'Agriculture de Bourges, & de la Société économique de Berne.

On ne croit pas que l'exécution de ce canal soit d'une dépense bien considérable. Il faudroit supprimer plusieurs moulins qui sont sur la riviere. Outre la liberté qui en résulteroit pour la navigation, les prairies qu'elle arrose, & souvent qu'elle inonde, en deviendroient beaucoup meilleures, & plus utiles. Il faudroit redresser en quelques endroits le lit de la riviere, & faire aussi plusieurs écluses. Les eaux sont assez abondantes pour former un beau bassin, & pour faire communiquer l'Auron avec l'Allier; il n'y auroit pas plus de trois quarts de lieues de terre à couper. La Bioude, petite riviere dont la source n'est pas éloignée de celle de l'Auron, serviroit d'embouchure au canal dans l'Allier, sans en faire craindre les ravages; & tous les Ingénieurs qui ont examiné cet objet, conviennent que la nature du terrein offre de très-grands avantages. Celui qui pourroit le plus flatter dans cette entreprise, c'est que la navigation n'y seroit point interrompue, on pourroit aller & venir avec la même quantité d'eau, & celles qu'on tireroit de la Forêt de Cerilly, fourniroient suffisamment le réservoir qu'il faudroit pratiquer entre les sources de l'Auron & de la Bioude.

M. Reneaume que le Conseil envoya en 1720 à Bourges pour y construire des casernes, dressa un mémoire pour la navigation, qui prouve & l'importance & la facilité de cette entreprise, dont l'exécution a toujours paru le moyen le plus sûr & le plus indispensable d'accélérer, comme dit M. de Mirabeau, la réunion de cette Province au corps du Royaume.

Le sol du Berry, fertile par sa nature en toutes sortes de productions, pourroit être considéré comme le Perou de la France. Lui seul peut se suffire à lui-même par l'abondance & la variété des denrées qu'il réunit dans son sein, & dont les autres Provinces ne possèdent chacune que comme des portions particulieres.

La Flandre, par exemple, ne produit ni vins, ni bois, elle n'est opulente que par ses grains & le séjour des troupes qui l'enrichissent.

La Normandie ne donne que du cidre pour boisson, & doit sa richesse au voisinage de la mer & à ses Fabriques. Il en est ainsi des autres.

Le Berry, au contraire, renferme seul, plus que tout autre, des mines & des sources inépuisables de richesses. Placé au centre du Royaume, il lui fourniroit abondam-

ment tout ce qui eſt le plus néceſſaire à l'homme, ſi l'on en facilitoit la *ramification*, ſi l'on peut dire, & la circulation. Le terroir en eſt reſpectivement gras & maigre, ſec & humide, dont les différentes combinaiſons ſervent à l'éducation des gros & menus beſtiaux, & à toutes les eſpeces de productions analogues aux différentes qualités de la terre où on les cultive. Enfin, le Berry ſeroit préférable à la plus riche Province de Hollande; ſi comme elle on ſçavoit profiter des avantages de la ſituation, en pratiquant ſur les rivieres qui l'environnent & qui le traverſent, tous les canaux qu'on y pourroit établir, & dont les Hollandois nous démontrent ſi viſiblement l'utilité & la conſtruction. Leur pays autrefois inondé ou couvert de marais, ne préſente actuellement que des prairies riantes & des terres fertiles. Ce changement preſqu'inconcevable, n'eſt dû qu'au travail conſtant & infatigable de ſes courageux Habitans.

Ce fut ſous les étendars de la liberté que cette Nation pauvre, perſécutée, induſtrieuſe & commerçante, oſa retrecir le lit même de la mer, & lui planter des bornes. Ce fut pour deſſecher des marais inhabitables, & ſe communiquer plus facilement & mutuellement leurs ſecours, qu'ils ont creuſé des canaux innombrables, de façon que dans un pays qui n'a de ſon propre fonds que de l'herbe & de l'eau, on ne parle plus que par tonnes d'or, & qu'il s'eſt rendu le magaſin de toutes les richeſſes de la terre. C'eſt ainſi qu'une poignée de gens qu'on ne regardoit autrefois que comme de *ſimples Pêcheurs*, ſe ſont multipliés comme le ſable de la mer, & ſont devenus par des efforts incroyables, & qui n'ont point d'exemples, les Caiſſiers de l'Europe, pour ne pas dire les agens univerſels des deux mondes.

Que ce ſoit donc aujourd'hui, en arborant l'olivier de la paix, ſous le regne d'un Roi bienfaiſant, & le pere de ſon peuple, ſous les auſpices du jeune Prince que nous chériſſons, & qui fait l'objet de nos plus douces eſpérances, ſous un Gouvernement patriote, que la Province de Berry reprenne une nouvelle face. C'eſt l'intérêt du Monarque, c'eſt l'intérêt de la Patrie; ce n'eſt pas moins celui de chaque particulier, il n'y a qu'à chercher les moyens d'y parvenir, ils ſont faciles à trouver, mais le choix n'en doit point être indifférent.

On prétend que la Ville d'Iſſoudun, alors appuyée des ſecours & de la protection de M. de la Porte, Fermier Général, avoit ſollicité pluſieurs fois, mais toujours inutilement, la permiſſion de rendre ſa riviere navigable. On ne ſçait quelles peuvent avoir été les raiſons de ſes refus, mais c'eſt un grand malheur pour la Ville & la Province, de n'avoir pas mis à profit des diſpoſitions ſi avantageuſes, & d'avoir reſſerré, ſi l'on peut dire, le cœur & l'activité de ſes Habitans, dont l'exemple & le ſuccès auroient ſans doute excité l'émulation de leurs voiſins, & auroient répandu ainſi de proche en proche le goût de commerce & d'induſtrie ſi néceſſaire, à la réparation de cette Province.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Verſailles au mois d'Avril 1768. Regiſtré en Parlement,

Portant ſuppreſſion de pluſieurs Offices & des droits qui leurs étoient attribués, & prolongation du Don-gratuit.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS;

Avril 1768.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Ac. des Indes.	1240	1237 ½	1237 ½
Emp. de la Com.	412		412
Prom. à 5 p ⅋	17		
Prom. à 4 p ⅋		40	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	910	912 ½	915
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	4 ½	4 ½	4 ½ 4
Annuités.	346	345	345
Coup. d'An.	68 ½	68 ½	68
Emp. de 50 mil.	37	37	37
Emp. de 30 mil.	33 ½	33 ½	33 ½
Col. 1759.	39. 38 ½	38 ½ 39	39
Canada.	45 ½ 46. 10m	46 45 ½	46. 45 ½
4e. L. Epoques.	7 ½ 11e. 12 ½	7 ½ 11e. 12 ½	7 ½. 11e. 12 ½.
Nouette.	37 ½	37	37. 37 ½ 3m
Ac. de la caiſſe	1120	1120	1120
CONTRATS.			
tirage de la C	2e t 375. 4e. 340	4e 340. 5e 340.	2e. 375. 3e. 350
	5e. 340		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 34.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Avil 1768, il eſt entré dans ce Port, 9 Navires Hollandois, faiſant 650 tonneaux, 5 Anglois de 380 tonneaux, 1 Pruſſien de 50 tonneaux, & 1 Danois de 120 tonneaux; ſçavoir, des Hollandois, le *Jeune Jacques*, Capitaine *Jacques Janſſen*; la *Jalouſie*, Capitaine *Martin Boſcher*, venant tous deux d'Oſtende chargés de 465 razieres de bled, différens ballots de toile blanche & rayée, potaſſe, couperoſe & autres marchandiſes; le *Jeune Gabriel*, Cap. *Jean-Jacob Haget*; l'*Anne & Adrienne*, Capitaine *Hames Willings*; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Lintje Seddes*, venant tous trois d'Amſterdam chargés de 90 razieres de bled, eau-de-vie, thé, laine potaſſe, mercerie, quincaillerie, brai, goudron & autres; les *Deux Freres*, Cap. *Ary Maat*, venant de Terveer chargé de genievre & de thé; le *Jeune Abraham*, Capit. *Frans Juriens Witkop*, venant de Hambourg avec laine, lin, fer blanc & ſucre; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue; les *Trois Freres*, Capitaine *Pierre Leckerkeck*, venant de Dort, chargés tous deux de genievre, thé, ſucre, planches & dents d'éléphant; des Anglois, les *Deux Sœurs*, Capitaine *John Simie*, venant de Sunderland avec charbon de terre; l'*Ecureuil*, Capitaine *John Macklon*, venant de Lynn; le *Prince de Galles*, Capitaine *Richard Palmer*, venant de Portſmouth; le *David & Eliſabeth*, Capitaine *David Backer*, venant de Colcheſter ſur leſt ainſi que les deux précédens; le *Gedeon & Hannach*, Capitaine *Richard Gillbe*, venant de Londres avec fer, plomb, tabac en feuilles & autres marchandiſes; le *Roi Salomon* Pruſſien, Capitaine *Rincks*, venant d'Embden, avec 441 razieres de bled; la *Fortune*, Danois, Capitaine *Ole Grooſſ*, venant d'Arendall, chargé de planches & de bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 21 Navires François de l'encombrement de 1805 tonneaux, 6 Anglois de 474 tonneaux, 6 Hollandois de 506 tonneaux, & 2 Danois de 274 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Actif*, Capitaine *Jacques-Joſeph Hallein*, allant au Cap; l'*Amitié*, Capitaine *Pierre Bernard*, allant à Bordeaux avec de l'amidon; le *Saint Jean*, Capitaine *Flouet*, allant à Dieppe ſur leſt; la *Marie Louiſe*, Capitaine *François de Vloo*; le *Hareng couronné*, Capitaine *Gaſpard Degeus*, le *Normand*, Capitaine *Guillaume François Cadick*; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Louis Moineau*; le *Saint François*, Capitaine *Laurent Aubert*; l'*Union*, Capitaine *Tobie Noſten*; le *Tobie*, Capitaine *Jean Fontaine*; le *Camille*, Capitaine *Urbain Motteghem*; le *Saint Jacques*, Capitaine *André Dumont*; les *Deux Bergeres*, Capitaine *Jean Pieters*; la *Marquiſe de Muro*, Capitaine *Guillaume Noels*; les *Trois Bons Amis*, Capitaine *Pierre Vanderſtreck*; le *Saint Michel*, Capitaine *Jacques Bocave*; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Chriſtiaen Langhetec*; le *Vieux Mendiant*, Capitaine *Jacques Dewey*; les *Quatre Pécheurs*, Capitaine *Jean Garcia*; l'*Anticabliau*, Capitaine *Jean Gerſen*; la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, allant tous en Iſlande pour faire la pêche de la morue; des Anglois, la *Jeanne*, allant à Londondery; le *François de Salles*, allant à Sunderland; le *Henri & Joſeph*, allant à Roterdam; la *Marguerite*, allant à Londres tous quatre ſur leſt; la *Britannia*, allant à Londres avec eau-de-vie & marchandiſes des Manufactures du Pays; l'*Ecureuil*, allant à Bilbao avec tabac en carottes & autres marchandiſes; des Hollandois, les *Deux Freres*, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam; les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer; l'*Union*, Capitaine *Marc Jurgen Hopke*, allant à Hambourg; les *Deux Freres*, Capitaine *Joris Pilacis*, allant à Oſtende, chargés de tabac en carottes & d'autres marchandiſes; la *Ville*, allant Bordeaux; le *Semeur*, allant à Konigsberg tous deux ſur leſt; des Danois, l'*André*, allant à Arendall; & la *Fortune*, allant à Oſteryſe tous deux ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 11 au 15 Avril 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Pierre le Cler* du Havre, venant de la Martinique & de la Guadeloupe en 52 jours de traverſée, chargé de marchandiſes du cru des Co-

lonies ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *Joſeph Rodes* de Bayonne, venant d'Alicante chargé de ſoude, l'*Andalouſie*, Capitaine *Touſſaint Allain* du Havre, venant de Seville avec laine, citrons, oranges & eau-de-vie ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Quevenne*, de Saint Valery en Caux, venant de Lisbonne chargé d'huile de poiſſon & fruits ; la *Porteuſe*, Frégate du Roi, commandée per M. *de Senneville*, Lieutenant de Vaiſſeau, venant de Breſt chargé de quelques canons pierriers, boulets, pompes & autres armes pour le ſervice du Roi ; le *Prince de Condé*, Capitaine *Etienne Semelin* de Noirmoutiers, venant de Saint Gilles chargé de ſeigle, en relâche au Havre pour Rouen ; la *Fidelle*, Capitaine *Louis Denoville*, de Dieppe, venant de Marſeille avec diverſes marchandiſes ; l'*Aimable Charlotte*, Capitaine *L. Brulé* de Saint Valery-ſur Somme, venant de Cette avec du vin ; la *Marie Anne*, Capitaine *Nicole* de Dieppe ; la *Marguerite*, Capit. *Abraham Guyon* de Mortagne en Xaintonge ; le *Saint Michel*, Capitaine *Falouard* ; le *Prophête Elie*, Capitaine *Jean Helie* de Dieppe, venant de Nantes, chargés de bled, & de deux balles de drap ; des Etrangers, la *Dame Anne & Jeanne*, Capitaine *Brock Meyer* Hollandois, venant de Port-Maurice, d'Oneilles, de Gênes & de Malaga chargé d'huile & de vin ; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Hendrik Neerman* Hollandois, venant d'Alicante avec ſoude, vin, eau de-vie, cumin & amandes ; la *Patience*, Capitaine *Poder Bruc* de Norwege, venant de Chriſtiania avec planches, douvelles, mâts, avirons & manches de pioches de ſapin ; la *Fortune*, Capitaine *Jean Fagt* Hollandois, venant de Hambourg avec graine de lin, peaux de vaches, laine, chanvre, pierres à faulx, fer blanc, noir de fumée & planches de cuivre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 12 & le 13 Avril 3 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir, l'*Intelligent*, Capit. *Leſot*, allant à Rouen avec ſon chargement pris à Lisbonne ; le *Jean de Grace*, Cap. *Hamel*, allant à Grandville ; la *Marie Florr*, Cap. *Eude*, allant à Bordeaux ſur leſt ainſi que le précédent ; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Jong*, allant à Caen avec ſon chargement pris à Roterdam ; l'*Anne Catherine*, Capitaine *Elingſen*, allant en Norwege ſur leſt.

DE L'ORIENT.

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Maſſiac*, eſt entré dans la rade de Grois proche l'Orient le 19 Avril 1768 au matin.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois Mars 1768 pour les différens Pays Etrangers, 30584 liv. d'indigo, 738093 liv. de ſucre brut, 16154 liv. de ſucre terré, 122890 liv. de ſucre en pains, 124531 liv. de ſyrop mélaſſe, 3008 liv. de café, 9064 liv. de rocou, 1136 peaux d'ours & ourſons, 4 peaux de martre, 3881 livres de pelleteries communes, & 5440 livres de coton.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port de la Rochelle quatre Navires venant des Colonies ; ſçavoir, le *Zephir*, Capitaine *Doges*, parti de la Martinique ; le *Guerrier*, Capitaine *le Vaſſeur*, le *S. Valery*, Capitaine *Nicolle* ; la *Cicogne*, Capitaine *Veillon*, partis tous trois de Saint Domingue chargés en total avec le premier de 40 boucauts 44 bariques 6 tierçons 28 quarts d'indigo, 334 bariques 9 quarts de ſucre brut, 140 bariques 5 quarts de ſucre terré, 287 boucauts 193 bariques 270 quarts 3 ancres de café 263 cuirs en poil, 696 cuirs tanés, 85 balles, 94 demi-balles de coton, 200 liv. de dents de morphil, 18 bariques de tafia, 200 quintaux de bois de campêche, 1 barique de cacao.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.